

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 15

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO/ M. GERARD GAZAY

OBJET

Action "Alpha Social Professionnel (ASP) - Transfert des Compétences": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Centre Populaire d'Enseignement (CPE)

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
04.13.31.73.76**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008 le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et à ce titre il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement socio professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement socio-professionnel sont des personnes sans emploi depuis plus d'un an mais pour lesquels une formation par exemple est nécessaire pour leur permettre d'accéder à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de la dite association..

Dans l'axe 2 du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016 « Proposer une offre adaptée aux besoins des publics » orientation 2, action 2, sous-action 8, le Département des Bouches-du-Rhône affirme sa volonté d'intervenir en faveur du public ayant une problématique d'analphabétisme ou d'illettrisme faisant obstacle à d'autres démarches d'insertion.

Dans ce cadre, le Centre Populaire d'Enseignement (C.P.E.) propose une action intitulée “ **Alpha social et professionnel (ASP) – Transfert de compétences** ” sur le territoire du Pôle d'Insertion des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille, en faveur de 40 bénéficiaires du RSA (BRSA).

Cette action de formation et d'accompagnement social et professionnel œuvre principalement à la valorisation des capacités et compétences professionnelles de demandeurs d'emploi ayant à leur actif une ou plusieurs expériences professionnelles tout en restant éloignés de toute activité en raison de difficultés linguistiques importantes voire handicapantes.

L'action s'adresse également à des personnes inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle réservée à des personnes sans expérience professionnelle avérée.

L'objectif de l'action consiste en la construction d'un plan d'action personnalisé dans le domaine des savoirs généraux de base ainsi que dans la construction d'un projet.

Ainsi, 4 axes de travail sont prévus au cours de la formation:

- le repérage des compétences, des acquis antérieurs, et des savoirs être afin de définir un projet professionnel adapté à la fois au bénéficiaire et au marché de l'emploi ;
- les acquis linguistiques nécessaires à l'adaptation du poste de travail ciblé ;
- l'élaboration d'une stratégie de recherche d'emploi adaptée au transfert de compétences ;
- le renforcement du lien entre le bénéficiaire et l'environnement socio-économique.

Dans ce cadre, le bénéficiaire accomplit, à maintes reprises tout au long de son parcours, des stages dans des entreprises repérées et identifiées par la structure. Afin de proposer des stages en adéquation avec le public accueilli, l'organisme constitue un vivier d'entreprises au sein de secteurs professionnels offrant des perspectives d'emploi.

Dans le cadre de son parcours, le bénéficiaire bénéficie de 310 heures de formation en centre et 80 heures de stages en entreprise.

Les éléments du bilan intermédiaire de l'action précédente arrêté au 31 octobre 2015 attestent que 18 bénéficiaires sont sortis du dispositif sur les 31 ayant intégré l'action. En effet :

- 1 a obtenu un CDI ;
- 1 a obtenu un CDI à temps partiel ;
- 2 ont obtenu un CDD ;
- 2 ont été orientés vers le DAIE ;
- 4 ont été orientés vers Pôle Emploi ;
- 1 a été orienté vers un accompagnement global ;
- 2 ont été orientés vers ACIADE afin de poursuivre son projet professionnel ;
- 1 a été orienté vers un référent social ;
- 4 ont quitté l'action.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017.

PROPOSITION ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder au Centre Populaire d'Enseignement (C.P.E) une subvention d'un montant de **55.600,00 €**, selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Période	Territoire des PI	Nombre de personnes allocataires du RSA	Montant de l'aide du Département 2016/2017 Cofinancements Montant financé l'année précédente	Dossier N° GSUB Date CTD Projet
Centre Populaire d'Enseignement (C.P.E) <u>Statut</u> : association <u>Adresse</u> : 29, boulevard Jean Barbiéri - 13015 - Marseille <u>Président</u> : Monsieur Michel FAURE	01/03/2016 au 28/02/2017	Pôle 5 (15 ^{ème} / 16 ^{ème} arr.)	40	55.600,00€ <u>Cofinancements</u> : Aucun <u>Subvention de l'année précédente</u> : 55.600,00 € pour 40 bénéficiaires	2015.12/245 INS-000492 CTD du 08/01/2016 Renouvellement de la convention 2014.10/198 pour la période du 01/03/2015 au 28/02/2016

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 55.600,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 47.935,00 €, soit 1 ETP de formateur, 0,06 ETP de secrétariat et 0,14 ETP de coordination ;
- des frais de fonctionnement pour 7.665,00€

La participation de la collectivité s'élève à 55.600,00€, soit 100% du budget, pour 40 bénéficiaires du RSA socle, représentant 100% du public accompagné.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type insertion prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016 :

Programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16016	1007143	Action de redynamisation	Chapitre 017 Fonction 561 Article 6574	55.600,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL